

J'ai vu de la République Française le vingt
 brumaire l'an six Jacques André Hébert Maire au
 défaut de l'officier public ai aujourd'hui à heure
 de midi publié à haute voix dans la porte principale
 et en tête de la maison communale de vignes
 que Pierre André fermier et veuf de Jacques

des deuxième âge de quarante ans l'un de
 Phil fils de feu Pierre et de Marie Angelique pichon
 d'une part et Marie Jeanne Joseph Bagniard âgé de
 trente neuf ans fille de feu Nicolas et de Marie
 Jeanne Corvella d'autre part de leur cité tous à
 vignes entendus faire rédiger l'acte de leur
 mariage conformément à la loi du 207 br 1792
 le trois vingt deux brumaire
 et j'ai en exécution de la même loi fait afficher
 la présente publication par extrait à la
 principale porte de la maison communale de
 cette communauté de vignes
 fait et la maison communale de vignes
 jour trois et au quatorze
 J: A: Hébert Maire
 M. de la République Française et

PU.1794.11.10

PU.03.BR.20

l'an 3^e de la république française le vingt
brumaire moi jacques andré hebant maire au
défaut de l'officier public ai ce jourd'hui à heure
de midi publié à haute voix devant la porte principale
et extérieure de la maison commune de wizernes
que pierre andré fermentel veuf de jacqueline
dermenghem âgé de quarante ans maçon de
stil fils des feus pierre et marie angélique pichon
d'une part et marie jeanne josephe brognard âgée de
trente neuf ans fille des feus nicolas et de marie
jeanne codvelle d'autre part domiciliés tous à
wizernes entendoient faire rédiger l'acte de leur
mariage conformément à la loi du 20 7bre 1792
le duodi vingt deux brumaire
et j'ai en exécution de la même loi fais afficher
la présente publication par extrait à la
principale porte de la maison commune de
cette communauté de wizernes.
fait en la maison commune de wizernes
jour mois et an que dessus.
j : a : heban maire